



Établissement Homologué par le Ministère
de l'Éducation Nationale Français
Tel : +221 33.822.84.62 Dakar - Plateau



CONSEIL D'ETABLISSEMENT Jeudi 17 Janvier 2019 – 17h30

Quorum à 8 (Voir circ. AEFÉ n°1548 du 20 Juillet 2017)

Nombre des présents : 10 puis 12 à 17h40

Le Principal ouvre la séance à : 17h30

Secrétaire de séance : Mme. SENGHOR

Mr. GIMENO salue les personnes et les remercie de leur présence. Il vérifie que le quorum soit bien atteint et démarre la séance à l'heure.

Il annonce les personnes excusées (les 2 professeurs des écoles, en réunion pédagogique dans un autre centre).

INTRODUCTION :

☐ → *Première réunion du conseil d'établissement dans le cadre de la circulaire AEFÉ n°1548 du 20 Juillet 2017. Cette circulaire a servi de référence pour la mise en place et le fonctionnement de nos propres instances (notamment les Conseils d'Ecole et Conseil de Second Degré).*

- *5 représentants de l'administration : Mère Marie Diouf (mère supérieure de la Congrégation du Saint Cœur de Marie), Mr. GIMENO (Chef d'établissement), Sœur Margarida (Adjointe gestionnaire), Mr. COULIBALY (CPE), et Mme. SENGHOR (Directrice du primaire)*
- *4 enseignants : Mr. SEDAN, Mr. MANGA, Mme. GRAPNER et Mme. BROTONS*
- *1 personnel administratif : Mr. NDIAYE*
- *3 parents : Mme. ATTIE, Mme. FAWAZ, Mme. DA COSTA*
- *2 élèves : KARRIT Maelli et DA SYLVA Yohann*

En qualité de personnalité qualifiée, Mr. Xavier Wasson, attaché de coopération éducative à l'ambassade de France.

I. DOMAINE REGLEMENTAIRE

1. Approbation de l'ordre du jour :

Contre :

Abstentions :

Pour : 10

2. Mise en place des instances

Il s'agit pour chaque collège de positionner parmi des personnes élues, les membres des instances. Certains membres sont des membres de droit.

- Conseil d'école : ensemble des enseignants du 1^{er} degré et
- Conseil du 2d degré :
Mr. GIMENO (Chef d'établissement)
Mr. NDIAYE (adjoint gestionnaire)
Mr. COULIBALY (CPE)
Mr. SEDAN (Enseignant)
Mr. MANGA (Enseignant)
Mme NDOUR (Infirmière)
Mme. ATTIE (Parent)
Mme. MALKANI (Parents)
Melle. KARRIT (élève)
 - CVC : l'ensemble des délégués et leurs suppléants + Mr. COULIBALY et Mr. MANGA
 - Conseil de discipline :
Il ne concerne que le 2d degré
Mr. GIMENO (Chef d'établissement)
Mr. COULIBALY (CPE)
Sœur Margarida (adjoint gestionnaire)
Mr. SEDAN (Enseignant)
Mr. MANGA (Enseignant)
Mme. GERVAIS (enseignant)
Mme. THIDET (Enseignant)
Mme. ATTIE (Parent)
Mme. MALKANI (Parents)
Mme. DA SYLVA (Parents)
Melle. KARRIT (élève)
Mr. DA SYLVA (élève)
 - Commission Hygiène et Sécurité de la communauté scolaire. (ex CESC)
Mr. GIMENO (Chef d'établissement)
Mme. SENGHOR (directrice)
Mr. COULIBALY (CPE)
Mme. FAHRAT (enseignante)
Mme. GRAPNER (enseignante)
Mr. SEDAN (enseignant)
Sœur Margarita
Mme. FAWAZ
Mr. DA SYLVA
Mme NDOUR (Infirmière)
 - Commission relative à l'hygiène, à la sécurité et aux conditions de travail des personnels
Mr. GIMENO (Chef d'établissement)
Mme. SENGHOR (directrice)
Sœur Margarita
Mme. FAHRAT (enseignante)
Mme. GRAPNER (enseignante)
Mr. SEDAN (enseignant)
Mme NDOUR (Infirmière)

- Cellule de formation continue
Mr. GIMENO (Chef d'établissement)
Mme. SENGHOR (directrice)
Mr. SEDAN (Enseignant)
Mr. MANGA (Enseignant)
Mme. SIMOES (professeur des écoles)
Mme. BROTONS (professeur des écoles)

- Conseil des maîtres
Mme. SENGHOR (directrice)
Les enseignants de la maternelle et de l'élémentaire

- Conseil des maîtres de cycle
Pour chaque cycle, réunion de l'ensemble des équipes pédagogiques dudit cycle.

- Conseil Ecole/Collège
Mr. GIMENO (Chef d'établissement)
Mme. SENGHOR (directrice)

4 enseignants des classes de CM1 et CM2
2 professeurs principaux de 6^o + 2 professeurs en fonction des thèmes (validé par conseil du 2d degré du 12/12/18)

- Commission Educative
Mr. GIMENO (Chef d'établissement)
Mr. COULIBALY (CPE)

Mme NDOUR (Infirmière)
Equipe enseignante et délégués parents et élèves de la classe de l'élève convoqué (validé par conseil du 2d degré du 12/12/18)

3. Délégation de compétences

Le conseil d'établissement délègue au Conseil d'école et au Conseil du 2d degré les compétences décisionnelles suivantes :

- Programmation et tarification des sorties et voyages
- Validation des projets propres à chacune des structures
- Programme des associations et clubs propres à chacune des structures

Le bilan annuel, présenté en conseil d'établissement, reprendra globalement la totalité de ces actions

Contre :	Abstentions :	Pour : 12
-----------------	----------------------	------------------

Mr. WASSON demande quelle est l'autorité de l'établissement qui signe les autorisations de sorties scolaires. Mr. GIMENO répond que si toutes les sorties nécessitent une mise en commun des informations entre 1^{er} et 2d degré (notamment pour l'utilisation des bus), c'est bien le chef d'établissement qui valide (ou non) ces dernières.

4. Composition du Conseil pédagogique

Règlement Intérieur du Conseil Pédagogique (en annexe)

Contre :	Abstentions :	Pour : 12
-----------------	----------------------	------------------

4. Convention de stage avec d'autres établissements

→ Demande d'accueil de stagiaires (CAP petite enfance)

Contre :	Abstentions :	Pour : 12
-----------------	----------------------	------------------

5. Conventions de stages d'observation

Demande d'autorisation au chef d'établissement pour la signature de conventions de stages d'observation pour les élèves en milieu professionnel, en milieu scolaire, ou en centre de formation, pour l'année scolaire 2018/2019. Pour information, la séquence d'observation en entreprise aura lieu du 1^{er} au 5 avril 2019.

Contre :	Abstentions :	Pour : 12
-----------------	----------------------	------------------

II. DOMAINE DE L'ACTION EDUCATRICE

1. Carte des formations

Collège :

Dans le cadre du développement des infrastructures, le collège Aloys Kobès devrait accueillir l'an prochain 8 divisions, soit 2 divisions par niveau.

En application de l'arrêté du MEN du 16/06/2017(aménagement de la réforme du Collège), Mr. GIMENO demande de valider les propositions suivantes (*il s'agit d'autoriser le chef d'établissement à engager les processus financiers et recherches de candidatures pour chacun de ces projets*):

- Mise en place d'un enseignement facultatif du latin (1+3+3)

Contre :	Abstentions :	Pour : 12
-----------------	----------------------	------------------

- Mise en place d'un enseignement facultatif d'espagnol au collège en 6° (2h)

Contre :	Abstentions :	Pour : 12
-----------------	----------------------	------------------

- Mise en place d'un enseignement facultatif de langues et cultures européennes s'appuyant sur la langue anglaise à partir de la 5° (2h)

Contre :	Abstentions :	Pour : 12
-----------------	----------------------	------------------

- Mise en place d'un enseignement facultatif de langues et cultures régionales (Wolof) de 2h par semaine à partir de la 6^o

Contre :	Abstentions :	Pour : 12
-----------------	----------------------	------------------

2. Modalités de la participation des disciplines à l'accompagnement personnalisé:

Du fait de difficultés techniques à la rentrée, et d'absence d'anticipation de son prédécesseur sur ce sujet, Mr. GIMENO n'a pas eu la possibilité d'intégrer totalement l'AP cette année dans les emplois du temps (même si des actions régulières sont menées pour accompagner les élèves les plus faibles, mais aussi les plus précoces).

Aussi, il propose pour la rentrée prochaine les participations suivantes (les modalités seront précisées ultérieurement (1/2 groupes ou co-enseignement) :

- 6^o : 1h Français, 1h en mathématiques, 0.5h en SVT et 0.5h en Physique-Chimie
- 5^o/4^o/3^o : 1h en SVT et 1h en Physique-Chimie (afin d'avoir de meilleures conditions de manipulations), 0.5h en Anglais, 0.5h en Espagnol, 0.5h en Français et 0.5h en Mathématiques (Certaines de ces heures seront utilisées pour l'étude des EPI)

Contre :	Abstentions :	Pour : 12
-----------------	----------------------	------------------

3. Carte des emplois

A partir de ces décisions, Mr. GIMENO demande de confirmer la modification de la carte des emplois selon le schéma suivant (attention : il s'agit là des recrutements à temps complet, et non des vacances):

- Transformation d'un poste de lettres modernes en lettres classiques
- Création d'un poste en espagnol
- Création d'un poste de mathématiques/Sciences Physiques
- Création d'un poste de SVT

Contre :	Abstentions :	Pour : 12
-----------------	----------------------	------------------

4. Organisation d'un séjour de révision en juin

Participation des familles maximum: 70 000 CFA

Contre :	Abstentions :	Pour : 12
-----------------	----------------------	------------------

5. Sorties à la journée

Participation maximale des familles: 20 000 CFA. Ce montant est proposé par Mr. COULIBALY car il correspond au projet le plus onéreux de l'année précédente (journée d'intégration).

- Les familles doivent être prévenues 10 jours à l'avance
- Accord de la totalité des familles des élèves concernées

Contre :	Abstentions :	Pour : 12
-----------------	----------------------	------------------

6. UNSS

Cette année, il est demandé une participation lorsque nécessaire (déplacement nécessitant l'utilisation d'un moyen de transport qui n'est pas celui de l'école). Il est préférable d'intégrer un tarif fixe pour l'an prochain, qui vaudra cotisation à l'association sportive

Contre :	Abstentions :	Pour : 12
-----------------	----------------------	------------------

III. DOMAINE BUDGETAIRE

1. Contrat et conventions

A. Convention de partenariat avec le cinéma CanalOlympia

Il s'agit d'offrir la possibilité de louer la salle de cinéma pour projeter des films qui auraient été étudiés en classe.

Contre :	Abstentions :	Pour : 12
-----------------	----------------------	------------------

CONCLUSION :

Mr. GIMENO donne rendez-vous aux membres du conseil pédagogique pour une réunion très prochainement. Il précise que le prochain conseil d'établissement se tiendra sûrement fin-mai début-juin, avec notamment un chapitre budgétaire important.

Le président clôt la séance à 18h50.